

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE

N° Délibération : CCAS DEL 25 023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Stamp: CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MAIRIE 72530 YVRE L'EVEQUE

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Nadine JOLU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Nadine JOLU, Sylvie LAUTRU, Louis MASSARD, Muguet LARUPE, Delphine FOUQUET, Emma PAUMIER, Dominique BARRET, Chantal GOUPIL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Philippine DANGRÉAUX, Michelle BARON qui donne pouvoir à Dominique BARRET, Annie LANCELOT qui donne pouvoir à Delphine FOUQUET, Isabelle TOUCHARD.

DEL-2025-023 : Abrogation de la délibération N° DEL-2025-010 du 04 avril 2025 relative à l'attribution d'IFSE « Spécifiques »

Rapporteur : Nadine JOLU

Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2025,
Vu la délibération n° DEL-2025-010 du 04 avril 2025 relative à l'attribution d'IFSE « spécifique » à certains agents,

Considérant qu'à la suite du contrôle de légalité des services de la Préfecture, la délibération susmentionnée doit être abrogée, au motif que le conseil d'administration du CCAS ne peut pas mettre en place ces IFSE additionnelles car elles ne correspondent pas à des sujétions particulières liées à un poste, mais à un engagement accru de l'agent,

Considérant que c'est au président du conseil d'administration du CCAS qu'il revient de fixer le montant de l'IFSE attribuée à chaque agent dans le cadre des plafonds d'IFSE,

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'abroger ladite délibération,
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 :

La délibération n° DEL-2025-010 du 04 avril 2025, relative à l'attribution d'IFSE « spécifiques », est abrogée à compter de la date de la présente délibération.

VOTE : Les membres du Conseil d'Administration décide d'approuver, à l'unanimité, la proposition.

Yvres l'Évêque, le 02 septembre 2025

La Secrétaire de séance

La Vice-Présidente

Nadine JOLU

Date de convocation : 25 août 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8 - Votant : 10

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Stamp: CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MAIRIE 72530 YVRE L'EVEQUE